



—

COMMUNE DE MIES

PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 24 mars 2010

Présidence : Jean-Luc RAY

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 17 février 2010
3. Communication du bureau.
4. Informations de la Municipalité.
5. Demande de crédit pour la sécurisation du trottoir au carrefour rte des Pénys /
rte de la Gare.
6. Création d'un parking souterrain pour les immeubles Au Sorbier.
7. Rapports des commissions.
8. Divers et propositions individuelles.

1. **Appel**

Excusés : O. EMERY – M.-L. GOLAZ – A. HEPP – H. JOCHAUD-DU-PLESSIX –
P. MEIER - S. MIR – G. PERRIN – E. PETTINAROLI - C. STEVENS

Arrivé à 22h : B. HUG

Absente : S. NCHINDA

2. **Procès-verbal de l'assemblée du 17 février 2010**

I. STÄUBLE KAISER n'était pas absente mais elle est arrivée en retard.

S. MOSES souhaite apporter quelques précisions à son intervention en page 9.

Il lui paraît que dans les rapports de la Commune et de la Commission Fusion, les arguments contre la fusion sont souvent rapidement passés en revue, voire résumés en quelques mots, suivis d'un exposé détaillé de toutes les raisons pour lesquelles les arguments contre seraient

erronés. Il souhaiterait voir les arguments exprimés contre la fusion clairement élaborés, tout comme les arguments en faveur le sont régulièrement, sans critiques ni commentaires. Quand les électeurs passeront aux urnes, ils pourront donc voter en connaissance de cause.

A. BAERTSCHI, page 4, remplacer la ligne 6 par : Le Président interdit tout débat à propos de ce tous-ménages.

Page 6 rectifier la ligne 15 par : Il signale la mise en ligne de son site (www.mon-mies.ch) qui se veut non-partisan et complémentaire au site de www.terresainte.ch

Page 6 ligne 19 corriger par : Pour répondre à A. BAERTSCHI, qu'il pensait - par erreur- avoir parlé d'une présentation partisane, il documente...

G. DANISI, page 4, lignes 10 et 11 : rectifier comme suit: G. DANISI redemande la parole mais notre Président la lui refuse à nouveau en lui disant qu'elle pourra intervenir plus tard.

En l'absence d'autres observations ou corrections, le PV est approuvé à l'unanimité sauf 1 non et 4 abstentions.

3. Communications du Bureau :

- Notre Président signale qu'un tous ménages concernant le projet de fusion (Newsletter No 4) devait être distribué mais que celui-ci s'est perdu dans les méandres des services postaux. Il fait distribuer des exemplaires aux Conseillers – qui en ont par ailleurs reçu un scan par email.

- Il mentionne avoir reçu un courrier le matin même, daté du 22 mars, de l'Avocat de Rives-Publiques et qui répond à la lettre, datée du 9 décembre 2009, que la Municipalité a fait parvenir à la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies rédigée par Maître Pasche, avocat de la Commune de Mies. Il souhaite avoir l'avis de la Municipalité et de Me Pasche avant de la lire au Conseil et signale qu'une précision a déjà été apportée à la séance du 17 février suite à l'intervention de G. DANISI.

- Il s'est également renseigné sur la possibilité de voter par anticipation ou par procuration le 30 août 2010 prochain (votation du Conseil sur la fusion)

Voici la réponse du SECRI... **c'est non**. Explication :

« Le Conseil communal ou général est une autorité qui tient des assemblées. Chaque membre de Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée s'il est régulièrement convoqué (cf. art. 98 de la loi du 28 février 1956 sur les communes ; RSV 175.11). Ces assemblées ne peuvent avoir lieu que si le quorum est atteint (art. 15 et 26 LC). Les décisions du Conseil communal ou général votent en pleine connaissance de cause.

Il est contraire au principe même de l'institution du Conseil communal ou général, en l'état actuel de la législation, que ses membres puissent voter par procuration. Le droit de vote appartient aux conseillers qui sont présents. Si les Conseillers communaux ou généraux sont présents aux séances, ils votent (ou s'abstiennent, si tel est leur choix). Si les Conseillers communaux ou généraux sont absents des séances, ils n'ont pas le droit de voter pour les objets votés en leur absence. »

- Enfin, pour répondre au souhait de P. CODEREY qui demandait si les personnes qui n'ont pas accès à Internet pouvaient aussi poser des questions, il a été mis à disposition un formulaire à remplir auprès des Administrations Communales qui transmettront au COPIL et qui afficheront les questions/réponses au pilier public ainsi que dans la FAQ du site de Terre Sainte.

4. Informations de la Municipalité :

P. ENGELBERTS

- Donne des précisions suite à l'émission de la TSR (36,9 du 24.02.2010) dédiée au radon.

- Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz naturel radioactif, invisible et inodore. Il se forme par la désintégration de l'uranium dans les roches et les sols. Le radon peut s'infiltrer dans une maison par des zones non étanches dans l'enveloppe du bâtiment. S'il s'accumule, il y a un risque pour la santé.

Selon cette émission il y aurait beaucoup de radon dans le sous-sol de Mies or il n'y a eu que 2 relevés pour l'ensemble de la commune et donc ce n'est pas suffisant pour faire peur aux habitants.

Aussi, pour sécuriser la population, des dosimètres (2 par habitation, l'un placé au sous-sol et l'autre au rez-de-chaussée) peuvent être commandés auprès de l'administration communale jusqu'au 25 mars dernier délai. Celle-ci fera le nécessaire auprès de l'institut de radio physique à Lausanne pour faire parvenir ces appareils.

A savoir que pour être efficaces les mesures doivent se faire l'hiver (sur une durée de 3 mois) Des brochures explicatives sont à la disposition des Conseillers.

- La 4^{ème} voie des CFF (voie d'évitement). Le projet se précise et les plans ont été présentés à la Municipalité. Cette voie d'évitement se situera côté lac depuis avant le passage sous-voie, empiètera sur le chemin sous-voie et se prolongera jusqu'à la hauteur du centre artisanal (Fitness). Il y aura aussi un accès au quai depuis le centre artisanal. Ce projet semble bien avancé et les propriétaires concernés par les expropriations ont été approchés. La Municipalité a accepté le principe du projet : il semble qu'il pourrait être mis à l'enquête dès cet automne ; la phase de réalisation serait prévue en 2013-2014 selon les oppositions qu'il risque d'y avoir et aussi par le fait que Chambésy, où la même réalisation doit se faire, semble poser plus de problèmes. Les deux chantiers sont liés pour avoir des trains toutes les 15 minutes et changer ainsi nos mentalités sur les transports. La gare se situera entre les 2 voies, comme au Creux-de-Genthod.

P.-A. SCHMIDT demande s'il pourrait y avoir des expropriations du domaine communal ?

P. ENGELBERTS répond qu'une partie du chemin Sous-Voie devra être décalé côté lac et le pont devra être élargi.

G. DANISI regrette que ces travaux n'aient pas été faits en même temps que la troisième voie pour éviter ces frais supplémentaires.

J.-P. STREIT demande s'il y a aussi des améliorations pour la direction Nyon ?

P. ENGELBERTS signale que la 3^{ème} voie pour Nyon se fera probablement par la suite.

- Le 40^{ème} anniversaire de la Clairière le 5 juin entre 10 et 17 heures.

Une rétrospective de la création de la Clairière (grâce à Sœur Emma) de 1970 à nos jours sera réalisée et un tous ménages sera distribué (magazine interne « Le Papillon ») qui invitera la population de Terre Sainte. Les communes et deux généreux donateurs assumeront le coût des plaques commémoratives, dont l'une dédiée à la fondatrice Sœur Emma (qui a posé des ventouses à notre Syndic !).

L'exposition (rétrospective) durera tout l'été.

- Invitation au magnifique concert de Concert de l'Ensemble Vocal "VOX CORDIS" de Arezzo vendredi 9 avril 2010 à 19h30 à la salle communale de Founex (billets CHF 20.-)

J.-L. SEMOROZ

- Travaux d'entretiens routiers d'hiver. L'assainissement de l'évacuation des eaux claires au Vy des Tschioquants, écoulement des eaux pluviales de la parcelle du Sorbier et trop plein de l'étang ont été réalisés pour un coût total de CHF 23'459.- (prévu au budget 2009)

L'ensemble des travaux concernant la demande de crédit du 24 juin 2009 devisé à CHF 87'500.- pour la surélévation des grilles de récupération des eaux-claires de la route de St. Cergue, route du Village, route de la Gare, route des Pommiers... se sont élevés effectivement à CHF 72'982.- d'où une économie d'environ CHF 15'000.-

- Chantier naval. Son état est piteux et l'installation électrique ainsi que le chauffage doivent être remis en conformité. Un architecte a été mandaté pour l'établissement d'un devis qui sera prochainement soumis au Conseil.

- Le Beach Volley (anglicisme), le volley sur sable ou encore volley de plage (québécois) est un sport collectif opposant deux équipes composées de deux joueurs, séparées par un filet, s'affrontant avec un ballon qu'ils se renvoient à l'aide des mains. Ce terrain de Beach Volley dont l'implantation a été acceptée par le canton après modification de notre règlement (Modification de l'article 12 RPGA – zone de verdure votée le 23.09.2009) est prévu à la plage sur la parcelle engazonnée entre la STEP et le parking à bateaux de Sartorio et aura une surface totale de 145m² (8m x 16m). La mise à l'enquête sera déposée après réception d'un dernier devis. Les coûts d'une telle réalisation avec ses aménagements seront supportés par une famille sportive de la commune (généreux donateur)

- Requalification de la RC1 : la Confédération et le Canton vont débloquer plusieurs millions pour faire des modifications sur la portion de route entre la frontière Mies/Versoix et Founex (après l'église St. Robert). Le réaménagement au niveau de la Buna et de la plage de Mies, secteur important, est le plus difficile à gérer à cause de la contre-route de la Buna. Des aménagements paysagers seront réalisés à hauteur de la plage de Mies/Tannay, Des ronds points sont prévus à la hauteur de la montée sur Tannay, au niveau de la montée sur le château de Coppet et la gare pour ressortir vers les Perrières et enfin après l'église catholique, pour la montée vers Founex. Vu l'importance de ce projet une séance a été agendée au jeudi 6 mai 20h à la salle communale de Coppet. Un tous ménages parviendra à la population.

A. CAVIN

- Agrandissement de l'école : les travaux vont bon train et la charpente sera prochainement posée (pendant les vacances de Pâques si le temps le permet). Les travaux devraient être terminés pour la rentrée scolaire 2010-2011

- Bel avancement aussi des travaux des 3 immeubles « Au Sorbier ». Le bâtiment du fond, direction Tannay, est le plus avancé et les appartements ont déjà les galandages, la toiture, les vitres sont posées, les tuyauteries, le chauffage et les sanitaires commencent à être posés. Les autres bâtiments suivent cette évolution sans aucun problème. Le bouquet de chantier va bientôt pouvoir se réaliser.

G. DERIAZ demande à quel moment les appartements pourront être attribués et comment ?

A. CAVIN indique que le planning prévoit l'entrée des premiers locataires vers le printemps 2011 et qu'actuellement il est établi une liste des critères de choix pour l'attribution des appartements donnant la priorité aux habitants de Mies en élargissant ensuite sur Terre Sainte, Versoix... Une liste commencée en 2004 contient déjà 150 noms

P. MASCALI n'a rien à signaler.

C. FIGEAT annonce une bonne surprise : les comptes 2009 laissent apparaître un petit bénéfice (d'environ CHF 150'000.- au lieu d'une perte prévue au budget de CHF 750'000.-) provenant notamment des gains immobiliers et des impôts sur le revenu (rattrapage d'impôts) d'environ CHF 1,5 million...

5. Demande de crédit pour la sécurisation du trottoir au carrefour rte des Pénys, rte de la Gare, Jean-Louis SEMOROZ

Puisque chaque Conseiller a reçu le préavis de la Municipalité ainsi que celui de la Commission des Finances il est passé directement au débat :

R. MEROZ demande si la pose de boutes-roues est vraiment nécessaire ?

J.-L. SEMOROZ répond par l'affirmative car ils empêcheront les bus et camions d'empiéter sur le trottoir, une glissière n'est pas possible vue la largeur du trottoir.

P. CODEREY demande sur quelle distance aura lieu cette modération de trafic.

J.-L. SEMOROZ : uniquement au niveau du croisement des routes et dans le virage, comme mentionné sur le préavis.

P. CODEREY s'interroge sur l'essence des arbres qui seront abattus ?

J.-L. SEMOROZ il s'agit de haies, frênes, noisetiers mais le cèdre ne sera pas touché.

P. CODEREY : dans le budget, que signifie « divers et imprévus », y en a-t-il souvent ?

J.-L. SEMOROZ il peut y avoir des imprévus en cours de travaux mais c'est peu souvent le cas. Cependant il faut le prévoir pour n'avoir pas à demander un supplément en cours de travaux ce qui retarderait ceux-ci. Les devis des entreprises contactées (Perrin, Girardy, Membrez...) n'étant pas tous arrivés, il est possible que le coût des travaux soit inférieur à ces devis, ce qui serait une bonne nouvelle.

J.-L. SEMOROZ remercie, au nom de la Municipalité, la famille Deriaz pour avoir cédé un peu de son terrain afin de réaliser cette sécurisation.

Applaudissements de l'assemblée.

Le président procède au vote : et le préavis 1/2010 concernant la demande de crédit de CHF 89'000.- pour la sécurisation du trottoir au carrefour rte des Pénys – rte de la Gare est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

6. Construction d'un parking souterrain pour les immeubles « Au Sorbier »

A. CAVIN rappelle que les Conseillers avaient refusé la construction de ce parking à cause du coût de la construction du projet « Au Sorbier » trop élevé (30.01.2008 devis à CHF 12'300'000.-). Or, des économies de prix (CHF 940'000.-) sur la construction des immeubles dont le 2^{ème} devis s'élevait à CHF 10'140'000.- (suppression du parking, de la pompe à chaleur et moins d'équipement cuisine) ont pu être réalisées, sans nuire à la qualité (adjudications inférieures aux prévisions), c'est pourquoi ce projet refait surface pour un montant devisé à CHF 1'015'000.-, le parking en surface nécessaire pour l'école et les manifestations sportives sera gardé et aménagé pour sauvegarder les environs.

P.-A. SCHMIDT, rapporteur, signale que la Commission des Finances félicite la Municipalité pour avoir respecté les desiderata des Conseillers et baissé le prix de la construction. La Commission est favorable à ce projet au vu des économies réalisées.
La Commission des Travaux est également favorable selon son préavis.

Débat :

J.-P. STREIT demande si la commune récupère la TVA qu'elle paie sur les travaux ?
Réponse collégiale... non, elle paie la taxe comme tout le monde et ne la récupère pas.

P. CODEREY est heureux des économies réalisées et demande si les loyers étaient réétudiés à la baisse ?

P. ENGELBERTS approuve en avançant que les loyers seront aussi bas que possible pourvu que ce soit une affaire blanche pour la commune. Ce n'est que lorsque le coût total de ces constructions sera arrêté que l'on pourra calculer les loyers au plus juste.

C. FIGEAT prévoit de rentabiliser l'investissement effectué par la commune à hauteur d'environ 5% pour le fond de réserve (travaux futurs), intérêts des emprunts...

P. COREREY trouve que le coût de l'évacuation de la butte est élevé (CHF 89'250.-) et demande des explications ?

A. CAVIN c'est ce qui coûte le plus cher mais cette terre doit être évacuée pour faire le parking.

J.-L. SEMOROZ signale que la taxe de décharge est de CHF 7.- le m³

P.-A. SCHMIDT signale que malgré le coût total de la construction des parkings souterrains les loyers resteront abordables (entre CHF 100.- et 150,- par mois selon A. CAVIN)

C. FIGEAT indique qu'il s'agit d'une estimation mais que nous aurons peut-être aussi une agréable surprise avec des coûts réels moins élevés (des négociations auront lieu)

E. FLEURY a-t-on tenu compte de l'immeuble encore à construire en cet endroit ?

A. CAVIN confirme que tout a été étudié (documenté avec le plan)

P.-A. SCHMIDT fait remarquer que le parking en surface se situe sur l'emplacement du bâtiment no 1 à construire. Cela a-t-il un sens et un avantage ?

A. CAVIN c'était une option prise au départ pour ne pas être sous les fenêtres de l'école de plus il est situé le long de la route d'accès aux nouveaux immeubles.

P.-A. SCHMIDT suggère de déplacer ce parking vers l'école pour éviter de faire 2 fois le travail et pour que les enfants déposés à l'école n'aient pas de route à traverser.

P. ENGELBERTS signale que la question sera étudiée pour dissocier les 2 parkings

E. FLEURY fait remarquer que si les 2 immeubles restants sont construits, cet emplacement sera utilisé pour le chantier et à refaire ensuite. Conclusion où que soit le parking, il sera à refaire.

A.-P. MARCHAND remarque que les phares des véhicules risquent de déranger les habitants de l'éventuel immeuble à construire en face de la sortie du parking !

A. CAVIN signale que le rez-de-chaussée ne sera pas habité (autre utilisation) et que des buissons seront aménagés.

P. CODEREY s'interroge sur le financement de ces constructions avec la fusion.

C. FIGEAT signale que ces constructions sont propriétés des communes mais pour certaines constructions, il existe des emprunts bancaires qui seront transférés à la nouvelle commune.

Pour P.-A. SCHMIDT il s'agit d'une bonne opération pour les futurs locataires qui vont pouvoir bénéficier de loyers modérés dans une région où il y a peu d'appartement et c'est une opération qui s'équilibre pour la commune de Mies qui pourra en profiter. Il est clair qu'en cas de fusion (reprise des actifs et passifs), la commune fusionnante reprendra les droits et obligations de cette opération.

B. GAUD fait remarquer que le sol du parking à ciel ouvert sera constitué de pavés engazonnés et ne présentera donc pas de problème pour une construction future.

S. MEYLAN demande s'il est judicieux de faire une place de jeu devant les fenêtres des classes (distraction des élèves) et si on peut mettre les terres de la butte derrière les tennis comme c'est déjà le cas actuellement.

A. CAVIN signale que les terres stockées derrière les tennis (terres végétales) seront récupérées pour mettre de niveau le terrain autour des constructions les terres de l'excavation du parking seront évacuées.

S. MASCALI précise que le parking en surface sera peu visible de la route grâce à la végétation

P.A. SCHMIDT a le souci que des économies soient effectivement réalisées et demande à la Municipalité de s'assurer qu'il s'agit de véritables économies pour ne pas se retrouver avec une mauvaise surprise à la clôture des résultats des travaux.

P. CODEREY approuve cette remarque.

Le président procède au vote : et le préavis 2/2010 concernant la réalisation d'un parking souterrain de 23 places « Au Sorbier » est accepté à l'unanimité moins 2 non et 1 abstention.

7. Rapports des Commissions :

R. MEROT pour le COMITA (ancienne société des eaux de Commugny-Mies-Tannay) signale l'ouverture le 11 mars de la Baraka à Tannay avec une animatrice pour 20 à 30 jeunes. Dix huit jeunes ont demandé leur carte de membre mais Mies est très peu représenté pour le moment. 800 flyers ont été distribués au collège des Rojalets et un article se trouve sur notre Site

C. ZUNDEL signale la fin de la Commission scolaire du Secondaire (8 personnes) qui sera remplacée par un Conseil d'établissement représentatif de plusieurs parties de la population tels les parents, les Sociétés, les politiques et les associations composé d'environ 35 personnes.

P. MASCALI signale que l'AIPP n'existe plus et à été remplacée par l'ASCOT.

Les personnes des Commissions scolaires sont bienvenues et peuvent s'inscrire au nouveau Conseil pour la rentrée prochaine. Un courrier sera envoyé pour recruter des personnes qui seront élues par votations et qui se réunira 2 à 3 fois l'an.

G. DERIAZ pour la Commission d'environnement, - au sujet de l'abattage d'arbres aux Crénées, ces abattages ont été effectués avec l'accord du Centre Conservation Faune et Nature et des plantations de compensation seront effectuées.

- La Commission demande aussi où en est le PGA des Crénées ?

A. CAVIN n'a pas de nouvelle, c'est H. HUG qui doit fournir le matériel nécessaire

P.-A. SCHMIDT pour la Commission de Fusion a, lors de sa réunion du 23 février dernier, pris l'initiative de réunir les Commissions de Fusion des autres Communes. Cette réunion se déroule le 25 mars avec en plus des Commissions des 8 Communes, 2 représentants du Copil, Monsieur Giacobino (responsable pour la communication) et le Webmaster - qui est aussi notre Président - pour faire le point sur le programme de Communication à la population.

Un débat public sera organisé à Mies à une date ultérieure pour permettre à la population de s'informer et de poser ses questions concernant ce sujet important.

J. WILDBERGER rajoute que le groupe de travail (Finances) s'est penché sur le futur taux d'imposition et peut annoncer qu'il sera à 63 points.

J.-L. RAY demande si on a déjà des nouvelles concernant le nom de la future commune et les armoiries ?

P. ENGELBERTS signale qu'il y a eu des interrogations au sujet du nom de Terre Sainte (pour les inscriptions sur les passeports) mais comme il n'y a pas d'autres alternatives...

Le Canton a accepté cette appellation, il ne reste plus que le Conseil Fédéral à se prononcer pour pouvoir se pencher sur les armoiries.

8. Divers et propositions individuelles :

P. CODEREY demande pourquoi notre Président refuse de donner lecture de la lettre de Rives-Publiques qui répond que cette lettre comprend des questions juridiques auquel il ne peut répondre vu sa réception tardive (ce jour même).

P. ENGELBERTS signale que la lettre de la Municipalité à la Mission des USA (lecture donnée lors du Conseil du 16 décembre 2009) a été rédigée par l'Avocat de la Commune, il n'est donc pas question de lire la lettre reçue de l'Avocat de Rives-Publiques avant de l'avoir soumise à Me Pasche. Une réponse sera apportée après consultation et réflexion.

P. CODEREY signale avoir été contrôlé alors qu'il se promenait à la route des Châtillons. En son temps J. SHELDON était intervenu concernant le bruit du trafic aérien, qu'en est-il aujourd'hui ?

P. ENGELBERTS connaît le problème récurant au sujet des décibels et la Municipalité reste attentive. P.-A. SCHMIDT demande si Mies fait toujours partie de l'ARAG (Association des Riverains de l'Aéroport de Genève), oui.

J. SHELDON mentionne que le Site (<http://www.eans.de>) permet de voir le trajets des avions ainsi que les heures de passage. Pour suivre les tracés, il vaut la peine d'installer Google Earth. Le problème provient surtout du décollage, certains pilotes trichent (pour faire des économies de carburant) en ne respectant pas la ligne à suivre, ils peuvent être dénoncés aux autorités de l'Aéroport qui amenderont les Compagnies Aériennes responsables. Certains avions font malheureusement plus de bruits que d'autres. En cas de non-dénonciation rien ne se passera.

N. WUILLEMIN signale un autre Site (<http://www.aragge.ch/cgi-bin/mouvements.pl>) où tous les avions sont répertoriés selon les heures de décollages et d'atterrissages.

P. CODEREY demande s'il n'y a qu'un seul architecte mandaté pour les travaux au chantier naval et si on peut connaître son nom. P. ENGELBERTS mentionne qu'il s'agit de J.-P. Zbinden de Coppet qui habite à Mies.

P. CODEREY s'est aussi rendu au dernier Conseil Communal de Coppet qui se déroulait en présence du Préfet M. Deriaz ainsi que des Syndics de Pully et Avenches et vu le débat très intéressant qui a eu lieu, il a regretté l'absence de membres de la Commission de fusion.

P.-A. SCHMIDT le regrette aussi mais il a des obligations professionnelles qui ne lui permettaient pas d'être disponible, ce qui ne l'a pas empêché de se tenir informé.

J.-P. STREIT remercie la Municipalité qui, avec l'aide des employés communaux, s'y est pris suffisamment tôt pour faire éradiquer les nids de chenilles processionnaires (très urticantes) En effet, il est recommandé de détruire ces nids en janvier-février. Les retardataires mettent la santé des professionnels, des enfants et des animaux pouvant faire de mauvaises rencontres, en danger.

C. ZUNDEL éprouve un malaise face au peu de respect de certains Conseillers pour le travail fait par les Municipaux et membres de Commissions fournissant un travail énorme et fait

remarquer qu'un climat de confiance, sans insinuation, fera profiter de débats plus riches (applaudissement de l'assemblée)

A. BAERTSCHI demande à ce que l'échange de courrier concernant le tous-ménages qui n'a pas pu être distribué soit joint au PV.

Note du Président:

Après relecture du message que j'ai adressé à Giustina Danisi et à Philippe Coderey en date du 2 février, j'accepte - à bien plaisir - d'en joindre copie en annexe comme me l'a demandé Alex Baertschi. Ceci fait, je considère ce "dossier tous-ménages" comme définitivement clos, tenant à disposition pour consultation à mon domicile les 14 courriers qu'il contient.

Sujet: A Giustina Danisi et Philippe Coderey.
De: Jean-Luc Ray - Conseil Communal - Mies <conseil@mies.ch>
Date: Tue, 02 Feb 2010 18:41:11 +0100
Pour: Giustina Danisi Rochaix <g.danisi@bluewin.ch>, Philippe Coderey <philippe.c@burger-tec.ch>
Copie: admin Mies <admin@mies.ch>, Alex Baertschi <Alex.Baertschi@medecine.unige.ch>, prefecture.nyon@vd.ch

Comme convenu lors de notre entretien de ce jour à mon bureau, concernant votre projet de tous-ménages ci-attaché, je vous donne ci-dessous entre guillemets le résumé de mes arguments:

*" Le Conseil de commune est élu par les citoyens. Ces derniers confient à ceux qu'ils élisent le soin d'étudier les dossiers et de les informer sur les sujets mis en votation populaire. Dans un Conseil **général**, tous les citoyens peuvent, après assermentation, participer aux délibérations et aux décisions. Dans les communes - comme Mies - qui ont un Conseil **communal**, ce dernier réunit des conseillers élus. Ces derniers étudient les préavis de la Municipalité, se prononcent démocratiquement, décident PUIS informent les citoyens. En quelque sorte, le Conseil exerce un mandat de gestion. Je ne crois pas que les actionnaires assistent aux séances du Conseil d'administration, même pour s'informer ! "*

" Je regrette donc la démarche sauvage - et secrète - des conseillers qui ont pris l'initiative de ce tous-ménages car elle dénote une absence totale de collégialité: sans en parler aux autres membres, ils ont décidé ce que le Conseil devait faire pour informer. C'est regrettable d'abord parce que la commission sur la fusion a montré l'importance qu'elle attachait à l'information. Et les conseillers le savent pour avoir participé à l'Atelier du 20 janvier. C'est regrettable ensuite parce que cela exprime de leur part un manque total de confiance dans le Conseil. C'est inacceptable enfin parce que la convocation de la population à une séance du Conseil n'est en aucun cas dans leurs prérogatives. "

Je vous laisse la responsabilité de votre affirmation selon laquelle ce qui précède - et que je vous ai lu à haute voix - est l'expression d'une dictature présidentielle. Je l'ai mis par écrit pour qu'il en reste une trace.

Je vous remercie enfin d'avoir finalement accepté - quoi qu'il vous en coûte - de ne pas distribuer votre invitation. Je regrette sincèrement que vous n'ayez pas eu le réflexe de me consulter avant de confier votre texte à l'imprimeur: je vous en aurais dissuadés, la gifle que je vous inflige aujourd'hui n'aurait été alors qu'une chiquenaude ! Je ne trouve aucun plaisir à la réprobation, ceci d'autant que je suis convaincu de la qualité de vos intentions à tous les deux. Toi Philippe, tu as insisté pour que les conseillers se lèvent lorsqu'ils parlent. C'est le règlement, tu avais donc raison et je t'en ai donné quittance. Je demande que l'on me consulte avant d'engager le Conseil dans une information totalement frustrante puisque, selon le même règlement, le public assistant à nos débats ne prend pas la parole - et ne peut donc poser les questions légitimes avec lesquelles il est venu sur votre invitation. Des débats publics pour tous les citoyens seront organisés en leur temps, vous pouvez en être certains. Votre démarche visait à cette information. Je vous ai entendu et je ferai ce qui est dans mes prérogatives pour que cette information tout public se concrétise dans les meilleurs délais.

Cordialement à tous deux,

Jean-Luc

Jean-Luc Ray
Président du conseil communal
(Copie à M. le Préfet Dériaz)

G. DANISI regrette de ne pas avoir eu de droit de réponse lors de la séance du 17.02 concernant la distribution du tous ménages et aimerait souligner que le Préfet, Monsieur Jean-Pierre Deriaz était favorable à la distribution du tout-ménage. Et aussi que la manière de présenter ces faits dans le procès verbal suggère clairement une tentative de discréditer les signataires du tout-ménage face aux autres conseillers. Le refus de parole aux signataires du tout-ménage a choqué certaines des personnes qui étaient présentes à la séance, personnes étrangères aux familles des signataires. Un comportement à imiter dans une démocratie?" L'enregistrement doit le contenir. P.-A. SCHMIDT est solidaire de l'attitude du Président qui a montré une volonté de transparence évidente. Il ne sait pas comment il aurait réagi à sa place.

Il trouve qu'avec toutes ses interventions, elle a largement eu le temps de s'exprimer. Il félicite le Président sous les applaudissements de l'assemblée

A. BAERTSCHI ne comprend pas ces applaudissements car il y a eu des accusations de non-loyauté, de vouloir faire des informations qui ne devaient pas être faites mais quand on ne donne pas le droit de réponse, et en cela il rejoint Mme DANISI, il n'y a pas de démocratie.

P.-A. SCHMIDT n'a pas du tout senti cette accusation mais seulement la préoccupation du Président de dire qu'il n'était pas normal qu'un certain nombre de Conseillers prennent l'initiative de convoquer une population alors qu'il n'y avait pas la possibilité de manière organisationnelle de s'assurer qu'il y avait toute la place et c'est encore moins normal que cette initiative soit prise sans consultation préalable. On a voulu lui faire porter l'idée qu'il refusait un débat démocratique et cela n'est pas acceptable.

P. CODEREY demande de prendre contact avec M. le Préfet qui a été contacté pour savoir si ce tout-ménage pouvait être fait et qui l'avait l'approuvé.

P. ENGELBERTS signale que M. Coderey confond exécutif et législatif. Le Préfet est le chef de l'exécutif et le problème concerné ici dépend du législatif dont notre Président est le chef. Le Préfet n'intervient que si le Président ne fait pas bien son travail.

S. MOSES a lu cette lettre et constate que le sujet de la fusion éveille des passions, il a lui-même ses propres idées sur celle-ci. Cependant il estime que ce n'est pas à la Municipalité de distribuer des lettres à la population pour les inviter à venir au Conseil. Mais si des privés veulent inviter la population ils peuvent le faire à leurs frais.

Le Président signale encore que la prochaine séance du Conseil est agendée le 23 juin à 20h et que les votations prévues le 13 juin ont été annulées.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à l'unanimité.**

La séance est levée à 22h30 et suivie d'une collation.

Le Président

La Secrétaire

J.-L. RAY

N. WUILLEMIN